



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pollution et nuisances

Question écrite n° 44582

Texte de la question

M. Alain Rodet rappelle à M. le secrétaire d'État à la recherche que des scientifiques français participent actuellement au sein du Comité européen de normalisation aux travaux visant à valider une norme de méthode de mesure harmonisée des dioxines et furanes à l'émission. Il lui demande si une même procédure est envisagée pour la mesure de ces polluants organiques persistants dans l'air ambiant aux voisinages des sources et en particulier à proximité des usines d'incinération d'ordures ménagères.

Texte de la réponse

Il n'y a pas actuellement de norme formellement à l'étude dans le domaine des organiques persistants dans l'environnement. Les travaux de normalisation menés par le CEN sur la mesure de dioxines et de furanes ne concernent en effet que la mesure des émissions provenant des incinérateurs de déchets, à des concentrations de l'ordre de 0,1 ng/m³. Il y a ainsi trois projets de normes : une norme « prélèvement », qui est spécifique aux dioxines et furanes, et deux autres normes portant sur des protocoles d'étalonnage et d'analyse, de portée plus générale. La mesure des concentrations dans l'air ambiant pourrait donc utiliser ces deux dernières normes expérimentales (EN 1948.2 et 3). Par ailleurs, un projet de protocole de réduction des polluants organiques persistants est en cours d'élaboration au sein de la commission économique pour l'Europe des Nations unies, dans le cadre de la convention de Genève sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance : un groupe de travail a été mis en place par le ministère de l'environnement pour, dans un premier temps, recenser les données d'émission en France : c'est a priori dans ce cadre que pourraient être lancés les travaux destinés à valider et normaliser la mesure des composés persistants. Les travaux de normalisation dans ce domaine se heurtent à un certain nombre de difficultés. Le sujet implique en effet une famille de très nombreux polluants en traces, émis de manière souvent diffuse et hétérogène, dont la mesure se révèle particulièrement délicate. Les analyses dans l'air ambiant ne pouvant être réalisées sur un site en temps réel, il importe de disposer de grands volumes de prélèvement pour que les mesures soient pertinentes, compte tenu notamment des très faibles niveaux de concentrations présents (fg/m³, pg/m³ ?). De telles mesures seraient en outre d'un intérêt probablement limité, étant donné que les risques concernant les dioxines sont principalement liés, à plus de 95 %, à l'exposition alimentaire. Compte tenu donc de la complexité de la chaîne de transfert impliquant notamment les pollutions des écosystèmes liés aux sols, les recherches actuelles sont entreprises à partir de l'analyse de la cible finale : ainsi, en 1997 démarre une recherche conduite par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie sur la contamination potentielle du lait maternel par ces dioxines. De plus, le problème de l'évaluation des impacts des furanes et dioxines susceptibles d'être émis par les centres de traitement de déchets est intégré dans un appel d'offre de recherche « santé et environnement ». Ces travaux feront l'objet d'un financement en 1997.

Données clés

Auteur : [M. Rodet Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44582

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5741

Réponse publiée le : 3 février 1997, page 572